

Initiative Pays de Martigues (IPM), association locale créée en 1998, est l'une des 207 plateformes du Réseau Initiative France. Basée au pôle entrepreneurial Mikado, elle intervient sur les communes de Martigues, Port de Bouc et Saint Mitre les Remparts.

IPM accompagne gratuitement les porteurs de projet à la finalisation de leur business plan et à la construction/finalisation de leur prévisionnel financier.

OUTILS DE FINANCEMENT

Prêt d'honneur Création ou Reprise

- ✓ Prêt personnel à vocation professionnelle sans intérêts ni garantie/caution personnelle

Eligibilité

- ✓ Tout public en création/reprise (demandeurs d'emploi, salariés, bénéficiaires de minima sociaux...), ou entreprises créées depuis moins de 6 mois
L'indépendance du créateur et la maîtrise de son projet seront des éléments déterminants dans l'étude de recevabilité.

Montant

Jusqu'à 15 000 € / Prêt moyen 8 000€

- ✓ Remboursable sur une période de 36 mois (ou 60 mois maximum si le montant est supérieur à 10 000 €), différé possible de 3 à 6 mois

Objectifs

- ✓ Renforcer les fonds propres du créateur
- ✓ Faciliter l'obtention d'un prêt bancaire (effet de levier : plus de 5 points en 2021)
- ✓ Financer prioritairement ce que la banque ne finance pas (BFR, stock, trésorerie, incorporel...)

Prêt d'Honneur Développement / Prêt d'Honneur Croissance

- ✓ Prêt personnel à vocation professionnelle sans intérêts ni caution personnelle

Objectifs

- ✓ Modification du plan initial avec développement et croissance de l'activité de l'entreprise : BFR de croissance, embauche, développement d'un nouveau produit, nouveaux marchés, export...

	Prêt d'Honneur Développement	Prêt d'Honneur Croissance
Eligibilité	Entreprises ayant entre 1 an à 3 ans d'existence, à jour de leurs cotisations sociales et fiscales	Entreprises ayant plus de 3 ans d'existence, à jour de leurs cotisations sociales et fiscales
Montant	Jusqu'à 15 000 € Remboursable sur une période de 36 mois (ou 60 mois maximum si le montant est supérieur à 10 000 €) avec une période de différé possible	

Dispositif Prêt d'Honneur BPI

- ✓ Pour chaque Prêt d'Honneur accordé par Initiative Pays de Martigues, IPM peut faire bénéficier les porteurs de projet d'un financement BPI France complémentaire
- ✓ Prêt personnel à vocation professionnelle sans intérêts ni caution personnelle
- ✓ Deux types de prêts sont proposés :

	Prêt d'Honneur Solidaire (PHS)	Prêt d'honneur Création/Reprise (PHCR)
Eligibilité	Les demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux et les jeunes Co-financement bancaire équivalent obligatoire avec caution personnelle maximum de 50%	Entreprises de moins de 3 ans Couplage Prêt d'honneur IPM obligatoire d'un montant équivalent
Montant	Jusqu'à 8 000 € Remboursable sur une période de 12 à 60 mois, période de différé possible	Jusqu'à 8 000 € Remboursable sur 60 mois maximum, période de différé possible

Autres dispositifs

Prêt d'honneur Agricole

- ✓ Prêt personnel à vocation professionnelle sans intérêts ni caution personnelle
- ✓ Destiné aux agriculteurs non encore installés ou en activité depuis moins de 3 ans, et non éligible à la DJA
- ✓ D'un montant de 5 000 € à 30 000 €
- ✓ Remboursable sur une période de 84 mois maximum, différé possible jusqu'à 24 mois
- ✓ Co-financement bancaire égal ou supérieur au Prêt d'Honneur Agricole obligatoire
- ✓ Plan d'entreprise sur 4 ans

Label Initiative Remarquable / www.initiative-france.fr/je-mengage/devenir-entreprise-remarquable.html

- ✓ Marque de reconnaissance qui peut être accordée aux entreprises qui sont, ou ont été, soutenues par IPM, quelle que soit l'antériorité.
- ✓ Ces entreprises se distinguent par leur impact positif sur le territoire, l'environnement, la société et/ou leur caractère innovant.

ARDAN / www.cnam-paca.fr/ardan

Il s'agit d'un dispositif qui permet aux entreprises d'intégrer une personne «pilote» pendant 6 mois pour développer une nouvelle activité dans l'entreprise à moindre coût. Ce «pilote» est un demandeur d'emploi qui percevra ses indemnités augmentées d'une prime mensuelle et suivra une formation de gestion de projet au CNAM.

FONCTIONNEMENT

Le délai d'instruction pour un dossier complet est de 3 à 5 semaines. Ces prestations sont entièrement financées par la Région Sud et le Fonds Social Européen (FSE).

Accueil et montage du dossier

Après avoir participé à un atelier dédié à la création/reprise d'entreprise, vous disposez d'accès personnel sur notre logiciel IP2.0 vous permettant de compléter directement l'ensemble de votre dossier de présentation, préambule à l'accompagnement.

Accompagnement et expertise

Les Chargé(e)s d'Affaires vous conseillent et vous orientent dans la concrétisation de votre projet : élaboration du Business Plan / Prévisionnel financier, finalisation du plan de financement, mise en relation avec des partenaires (experts comptables, avocats...), intermédiation bancaire...

Comité Technique / Comité d'Agrément

Une fois finalisé, votre projet est soumis à un comité d'experts bénévoles qui analyse ce dernier et émet un premier avis consultatif.

Après prise en compte de cet avis, vous présentez votre dossier au Comité d'Agrément et répondez à leurs interrogations. Le Comité rendra à l'issue de cet échange sa décision concernant l'octroi des prêts.

Suivi et Parrainage

- ✓ Suivi individuel et points de gestion pendant 3 ans
- ✓ Conseils d'experts et parrainage
- ✓ Ateliers et formations thématiques
- ✓ Intégration au Club IPM Connect (Afterwork, réseautage...)

CONTACT

Réseau Initiative Pays de Martigues

Pôle Entrepreneurial MIKADO

646, Avenue Auguste Baron

13 500 Martigues

04.86.64.88.50 – contact@initiative-paysdemartigues.fr

www.initiative-paysdemartigues.fr